

24 HEURES
POUR UN QUÉBEC APPRENANT
30 et 31 mai 2013

Document préparatoire

Présenté par

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

La Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP)

La Commission professionnelle de la formation générale, professionnelle et aux
entreprises de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)

Avec la participation de

La Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD)

et des Services aux entreprises (SAE) des commissions scolaires.

Premier thème**Un Québec apprenant doit renforcer la reconnaissance publique et politique de l'éducation et de la formation des adultes.**

- 1.1 Comment renforcer, au sein de la société, la reconnaissance de l'éducation et la formation des adultes?

Un point d'ancrage est nécessaire afin de renforcer la reconnaissance et la formation des adultes. Nous croyons qu'une politique gouvernementale peut être ce point d'ancrage.

La reconnaissance pourrait passer par une redéfinition de la formation générale des adultes (FGA) à titre de partenaire à la formation des élèves : la FGA n'est-elle pas désormais un lieu où l'élève poursuit? L'association entre la FGA et le décrochage scolaire doit être nuancée.

Premier thème**Un Québec apprenant doit renforcer la reconnaissance publique et politique de l'éducation et de la formation des adultes.**

- 1.2 Comment renforcer, au sein du gouvernement, la reconnaissance de l'éducation et la formation des adultes?

Par une politique approuvée par le gouvernement, portée par le ministère de l'Éducation et soutenue par plusieurs ministères en y attribuant les ressources humaines et financières nécessaires afin de faire une réelle différence.

Deuxième thème

Un Québec apprenant doit être capable de répondre aux besoins diversifiés d'apprentissage des personnes et des collectivités.

2.1 Quels sont les principaux enjeux?

Premier enjeu : accessibilité

Comment peut-on tolérer que des adultes soient sur des listes d'attente pour recevoir une formation de base dans les commissions scolaires?

Est-ce que notre société accepterait qu'un ou une jeune soit refusé en septembre, à sa polyvalente, par manque de ressources financières? Pourquoi cela est-il acceptable pour la personne adulte?

Le soutien financier à l'adulte désireux de retourner se qualifier s'avère un obstacle à l'accessibilité. Souvent, l'adéquation formation-emploi, détermine son accessibilité. C'est l'agent d'Emploi-Québec qui décidera d'octroyer ou non un soutien financier selon le programme d'études. Ce qui est présentement privilégié, ce sont les formations de très, très courte durée.

L'accès à une formation de base à temps partiel est un autre enjeu pour l'accessibilité. En ce moment, il est possible de poursuivre des études à temps partiel au cégep et à l'université. Il est par contre impossible de le faire en formation professionnelle puisqu'il y a obligation d'être inscrit à un minimum de 15 heures par semaine.

Par exemple, il est présentement impossible pour un préposé à l'entrepôt qui voudrait se qualifier en tant que soudeur, de le faire tout en conservant son emploi.

Ainsi, plus une personne est scolarisée et plus il y a de possibilités pour continuer à se perfectionner ou se scolariser (cégep ou université à temps partiel).

Deuxième enjeu : adéquation formation-emploi

Enjeu majeur à notre avis.

La formation professionnelle est certes une composante importante du système productif, mais elle est, avant tout, une composante du système éducatif. À ce titre, il est essentiel

de rappeler que la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* affirme que :

« Au Québec, les apprentissages sanctionnés d'une part par le diplôme d'études secondaires (DES) et, d'autre part, par le diplôme d'études professionnelles (DEP), constituent la norme pour définir la formation de base à acquérir par toutes les citoyennes et tous les citoyens ayant la capacité de le faire. »¹

Donc, toute personne qui le désire et qui a la capacité de le faire, devrait avoir accès à une formation qui lui permette d'acquérir un DES ou un DEP. La volonté tout à fait légitime du gouvernement de réaliser l'adéquation entre la formation et l'emploi ne doit toutefois pas se faire au détriment de la volonté d'un jeune ou d'un adulte d'accéder à une formation de base de qualité, d'autant plus que nous savons que le taux de diplomation en formation professionnelle est de 86 %.

Une formation de base telle que la formation professionnelle devrait être accessible à l'ensemble de la population. Dans une perspective de participation à la vie en société, le DEP répond aux besoins de l'individu qui veut acquérir une première qualification.

Le fait de le contraindre uniquement par l'adéquation formation-emploi (orientée uniquement sur les besoins de main-d'œuvre en forte demande) prive donc de maintes possibilités, plusieurs personnes intéressées par cette filière de formation. D'autant plus que la référence aux statistiques utilisées pour déterminer l'adéquation formation emploi est questionnable, puisque plusieurs commissions scolaires peuvent démontrer qu'il peut y avoir incohérence entre les statistiques nationales et régionales, voire locales, et qu'il peut y avoir un écart entre la situation réelle et la date de collecte des statistiques. Aussi, qu'en est-il d'une vision à long terme pour déterminer les besoins de la société de demain?

À ce titre, **la formation menant au DEP ne doit pas être contingentée ou soumise à des tracasseries administratives.**

Voici un exemple qui parle de lui-même : le contingentement est appliqué à deux programmes en formation professionnelle, soit les programmes de Coiffure et d'Esthétique. Ces programmes, très populaires auprès des jeunes filles, sont des outils pertinents en termes de persévérance scolaire.

Effectivement, si ces jeunes filles, comme c'est le cas sur le territoire de certaines commissions scolaires, n'ont pas accès à ces formations, rien ne garantit qu'elles

¹ Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, MEQ, 2002. p. 9.

s'inscriront dans un autre programme. Il est plus probable qu'elles abandonneront l'école pour tenter de se trouver un emploi ne demandant pas de qualification ou qu'elles se tourneront vers le secteur privé qui lui, ne subit pas de contingentement.

Il ne faut pas perdre de vue que même si ces élèves ne pratiquent pas essentiellement la coiffure ou l'esthétique au terme de leur formation, elles peuvent travailler dans des domaines connexes (ex. : ventes spécialisées) ou encore, poursuivre d'autres études, fortes d'avoir développé une plus grande maturité et une plus grande employabilité. On a ainsi évité un mouvement de décrochage scolaire.

Dans certaines écoles privées, elles ont même accès aux prêts et bourses du MELS. On comprend donc que si une personne est capable de payer, elle peut réaliser son rêve et avoir accès à ce DEP, mais qu'en contrepartie, les personnes qui n'ont pas de disponibilités financières n'auront peut-être pas accès au DEP à cause du contingentement. Cela nous semble incohérent avec la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue* et à la limite de l'injustice.

D'autres enjeux peuvent être considérés tels que : les métiers semi-spécialisés, la complémentarité des formations de type professionnel, le mode de financement de la formation, la reconnaissance des acquis, le partenariat, la passerelle Jeunes-Adultes-FP, la formation à distance, la valorisation et la promotion de la FGA et de la FP, et l'intégration des élèves immigrants.

Troisième enjeu : visibilité et reconnaissance de la formation professionnelle

On retrouve dans l'offre de formation de la formation professionnelle plusieurs formules diversifiées permettant de répondre aux différents besoins de formation des adultes. Entre autres, l'enseignement individualisé, très répandu dans les commissions scolaires, permet des entrées continues et des sorties variables en formation. L'alternance travail-études permet d'acquérir de l'expérience avant même d'avoir terminé la formation ainsi qu'une intégration réussie au marché du travail. Même certains employeurs participent à la conciliation études-travail, c'est-à-dire permettent à leurs employés d'obtenir leur diplomation tout en travaillant et en étant rémunérés.

Au Québec, plus de 25 % des entreprises sont créées par des finissants de la formation professionnelle. Selon les statistiques du MELS (Relance - enquête 2011), les salaires des finissants de la formation professionnelle sont équivalents, voire supérieurs dans certains cas, à ceux des diplômés du collégial. Il est indéniable que la formation professionnelle

permet la formation d'un citoyen à part entière et, plus qui est, s'avère être un acteur important du développement économique du Québec.

Malgré la mission reconnue de la formation professionnelle, des obstacles importants empêchent l'attraction à cette formation qualifiante. Parmi ceux-ci, les préjugés envers la formation professionnelle, notamment la perception d'une formation s'adressant aux élèves en difficulté ou étant moins noble qu'une formation collégiale, la méconnaissance des différentes formules d'organisation scolaire, telles que l'enseignement individualisé et l'alternance travail-études, ainsi que le sous-financement vécu par les adultes en formation professionnelle comptent parmi les obstacles à surmonter pour permettre aux adultes de se tailler une place en société.

Deuxième thème

Un Québec apprenant doit être capable de répondre aux besoins diversifiés d'apprentissage des personnes et des collectivités.

2.2 Comment résoudre les problèmes soulevés par ces enjeux?

Listes d'attentes à la formation générale des adultes

Afin de remédier aux listes d'attente en formation générale des adultes, **une enveloppe ouverte pour certains services d'enseignement** pourrait être une partie de la réponse tout en maintenant le total de l'enveloppe fermée présentement pour les autres services. Depuis plus de 20 ans l'enveloppe financière est fermée, donc un maximum de financement prédéterminé, ce qui freine l'accessibilité.

Pour une meilleure compréhension de ce que contient l'enveloppe fermée, voici la liste des 10 services d'enseignement inscrits dans le régime pédagogique de la formation générale des adultes dans les commissions scolaires.

1. LE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

Le soutien pédagogique a pour but de permettre à l'adulte:

- de bénéficier d'un soutien pédagogique pour faciliter son rattrapage et son passage d'un cours à un autre et l'aider à contrer ses difficultés d'apprentissage en cours de formation;
- dont la langue maternelle n'est pas le français, d'obtenir un soutien linguistique pour une meilleure maîtrise du français, langue d'enseignement, sauf s'il bénéficie, en même temps, des services de francisation.

2. L'ALPHABÉTISATION

L'alphabétisation a pour but de permettre à l'adulte :

- d'accéder, le cas échéant, à d'autres services de formation;
- d'augmenter ses capacités dans différents domaines d'apprentissage;
- d'exercer ses rôles familiaux et sociaux.

3. LE PRÉSECONDAIRE

Le présecondaire, en vue d'offrir l'accès à l'enseignement secondaire ou, le cas échéant, à d'autres services de formation, a pour but d'amener l'adulte à :

- accroître ses connaissances et ses habiletés en compréhension de l'écrit et en productions écrites dans la langue d'enseignement ainsi qu'en mathématique;
- acquérir les notions de base dans la langue seconde et dans d'autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option.

4. LE PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE

Le premier cycle du secondaire a pour but de permettre à l'adulte de poursuivre le développement de ses connaissances dans les matières de base et dans les matières à option, en vue de lui donner accès au second cycle du secondaire ou, le cas échéant, à la formation professionnelle.

5. LE SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

Le second cycle du secondaire a pour but de permettre à l'adulte de parfaire sa formation par la maîtrise des connaissances dans les matières de base et dans les matières à option, en vue de lui donner accès au diplôme d'études secondaires, à la formation professionnelle ou à des études postsecondaires.

6. L'INTÉGRATION SOCIALE

L'intégration sociale a pour but de permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique l'accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de ses activités et rôles sociaux et, le cas échéant, la poursuite d'études subséquentes.

7. L'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

L'intégration socioprofessionnelle a pour but de permettre à l'adulte d'acquérir les compétences requises pour faciliter son accès au marché du travail et s'y maintenir, ou, le cas échéant, de poursuivre ses études.

8. LA FRANCISATION

La francisation a pour but de développer chez les adultes pour lesquels la langue française n'est pas la langue maternelle les habiletés de base en français oral et écrit, facilitant, pour certains d'entre eux, leur intégration dans la collectivité québécoise tout en préparant leur passage à des études subséquentes ou au marché du travail.

9. LA PRÉPARATION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La préparation à la formation professionnelle a pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir les préalables pour satisfaire aux conditions d'admission du programme choisi.

10. LA PRÉPARATION AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

La préparation aux études postsecondaires a pour objet de permettre à l'adulte

L'adéquation formation-emploi

En ce qui concerne l'adéquation formation-emploi, en plus de reconnaître la formation professionnelle en tant que formation de base au même titre que le DES, il faut souligner l'entrepreneuriat pour les détenteurs de ces diplômes. 25 % d'entre eux sont entrepreneurs.

L'entrepreneurship n'est-il pas un enjeu pour le Québec?

La visibilité et la reconnaissance de la formation professionnelle

Un plan de promotion nationale et continu est nécessaire pour mieux faire connaître toutes les possibilités qu'offre la formation professionnelle.

Troisième thème**Un Québec apprenant doit s'appuyer sur la collaboration des milieux et des réseaux de l'éducation et de la formation des adultes.**

3.1 Comment susciter et mettre en valeur les collaborations entre nos organisations?

Les Tables régionales d'éducation interordres

Tout comme le ministre de l'Enseignement supérieur vient de l'annoncer en voulant protéger les programmes exclusifs tels que le DEC en Arts et technologie des médias (ATM), le MELS devrait aussi protéger les DEP qui, dans plusieurs cas, semblent présentement copiés par des AEC du collégial.

Si tous les budgets des AEC transitaient par les Tables interordres, une collaboration entre les réseaux serait alors incontournable.

Troisième thème**Un Québec apprenant doit s'appuyer sur la collaboration des milieux et des réseaux de l'éducation et de la formation des adultes.**

3.2 À quel projet collectif pourrais-je collaborer? (comme personne ou comme organisation)

À une vraie politique d'éducation des adultes, faite en concertation avec tous les intervenants œuvrant auprès des adultes, accompagnée de moyens législatifs et financiers.

À des comités de travail permettant de faire lever des obstacles à la visibilité et à la reconnaissance de la formation professionnelle.

Question complémentaire et commentaires

Quelles sont vos attentes à l'égard du *24 heures pour un Québec apprenant*? (Objectifs, formule, activités, résultats, suites)

Avez-vous des commentaires à ajouter?